Courantporteur

BILAN DE LA CONCERTATION

PROJET DE PARC EOLIEN « DES JONQUILLES »

ERG
EVOLVING ENERGIES

TABLE DES MATIERES

Table des matières 1

Note Liminaire 2

Les grandes lignes du projet 3
- La zone d'étude 3
- Le site d'implantation 3
- Les caractéristiques du parc éolien « des Jonquilles » 4

Historique de la concertation mise en place 5
- Les échanges réguliers avec les municipalités d'accueil et l'ONF 5
- Les démarches auprès de la population 5
- La prise en compte des attentes 6
- La concertation publique préalable 6
- Chiffres clés de la concertation 7

Déroulé de la concertation publique préalable 7
- Objectifs 7
- Modalités 8
  - Étapes du dispositif 8
  - Périmètre 8
  - Formats d'information et d'expression 8
- Communication de la démarche 9
  - L'affichage public 9
  - La publication d'une annonce presse 9
  - La diffusion d'une invitation 9
  - La diffusion d'un tract d'opposition au projet et d'un avis de la municipalité d'Abainville 9
- Outils d'information du public 9
  - Le dossier de concertation du projet 9
  - Le site Internet du projet 10
- Supports d'expression des participants 10
  - La voie numérique 10
  - Les cahiers de recueil des avis 10
  - L'adresse postale 10

Bilan de la concertation publique préalable 11
- La mobilisation du public 11
- La fréquentation numérique 11
  - La consultation des pages du site Internet et des documents d'information 13
- La nature des contributions 13

Conclusion 19

Recommandations 20

Annexes 22
- Annexe 1 : Affiche, Communiqué et Article de presse 22
- Annexe 2 : Lettre d'information N°4 23
- Annexe 3 : Tract des opposants au projet et Avis de la municipalité d'Abainville 24
- Annexe 4 : Site Internet 25

Note Liminaire

Dans le cadre du développement du projet éolien « des Jonquilles », la société ERG Développement France a souhaité se faire accompagner par Courant Porteur, société spécialisée dans les démarches participatives et de concertation, pour poursuivre le dialogue engagé avec le territoire d'implantation du projet et mettre en place un dispositif de concertation qui réponde aux attentes locales et offre un espace d'expression et d'information à tous ceux qui, concernés par le projet, n'auraient pas trouvé dans les démarches de concertation précédentes un espace pour participer.

Pour nourrir la réflexion sur les modalités d'une démarche participative, Courant Porteur a réalisé une série d'entretiens auprès des acteurs du territoire d'implantation du projet afin de faire le point sur l'insertion territoriale du parc éolien ainsi que sur les procédures d'information et de concertation susceptibles de répondre à leurs attentes.

Cette étude, réalisée entre décembre 2019 et février 2020, devait également permettre de comprendre les préoccupations locales vis-à-vis du développement du projet et d'identifier les volontés d'implication concrète dans le développement du parc éolien « des Jonquilles ».

En tenant compte des démarches de concertation réalisées dès le début du développement du projet, des attentes locales en matière d'information et de participation exprimées pendant l'étude de contexte, mais aussi de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, Courant Porteur a réfléchit à un dispositif de concertation qui vienne compléter les actions mises en place, intègre les dispositions du territoire pour une démarche de concertation et respecte les consignes gouvernementales imposées par la crise sanitaire.

Ainsi, la concertation publique préalable, en tant que dispositif participatif organisé en amont de l'enquête publique et préconisé par le Code de l'environnement (L.121-15-1) est apparue comme un moyen de fournir à la fois des modalités d'information et de participation multiformes, d'élargir sans risque sanitaire le périmètre de la participation, et d'offrir une période longue de concertation.

La concertation publique préalable sur le projet de parc éolien « des Jonquilles » a donc été mise en place du 6 octobre au 15 novembre 2020.

Conscients que la connaissance du projet et de ses impacts est essentielle à une réelle information et participation du public, l'accès à des documents clairs et précis sur les enjeux et les bénéfices du parc éolien était une condition pour le bon déroulement de la démarche.

Dans un premier temps, une période d'information (du 6 au 20 octobre) s'est ainsi ouverte avec la mise à disposition d'un dossier de concertation sur le projet et la création d'un site Internet. Ces outils permettaient aux différents publics de connaitre les caractéristiques du projet et les modalités de la concertation mise en place.

Ensuite, une période de recueil d'avis (du 20 octobre au 15 novembre) a permis aux populations locales de participer activement en formulant leurs questions, avis, contributions.

Les dispositifs mis en place et l'ensemble des expressions des participants sont exposés en détail dans ce rapport ainsi que les recommandations suscitées par les avis des contributeurs.

Ce document fait état :

- D'une présentation du projet ;
- D'une description de la concertation réalisée ;
- D'une restitution de la participation ;
- D'une conclusion générale ;
- D'une note de recommandations.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

La zone d'étude

Le projet éolien « des Jonquilles » se développe sur deux communes situées au sein de la Communauté de communes des Portes de Meuse, dans le département de la Meuse (55) et dans un zonage favorable du schéma régional éolien (SRE) de la région Grand-Est.

La réflexion sur le projet de parc éolien démarre en 2016 sur la commune d'Abainville. La rencontre des élus de Badonvilliers-Gérauvilliers en 2017 a permis d'étendre la zone d'étude sur les terrains agricoles de la commune et de l'associer au projet.

Suite à la demande des élus des communes concernées, ERG étudie la possibilité d'une implantation en forêt communale dans les Bois d'Abainville et de Badonvilliers-Gérauvilliers. La faisabilité de cette demande ayant été validée par l'ONF, une seconde délibération favorable des Conseils municipaux de chaque commune permet d'intégrer les bois dans la zone d'étude du projet éolien.

Le site d'implantation

Le projet de parc éolien « des Jonquilles » se développe sur des terrains agricoles entre Abainville et Gérauvilliers et une partie du bois d'Abainville, bois communal intégré à la zone d'implantation sur la demande de la municipalité.

L'implantation du parc a été définie au regard des enjeux identifiés par les études réalisées et en intégrant les recommandations suivantes :

- Concentrer les implantations sur la zone d'étude sud pour prendre en compte les enjeux environnementaux dans les bois de Badonvilliers et le risque d'encerclement de son bourg ;
- Se reculer des rebords du plateau pour limiter la prégnance visuelle des éoliennes ;
- S'éloigner de l'ancienne voie ferrée d'Abainville pour tenir compte du corridor écologique et du réservoir floristique ;
- Limiter l'emprise du projet au sein de la zone d'étude pour éviter de créer un effet barrière à la migration ;
- Se reculer des rebords du plateau pour limiter la prégnance visuelle des éoliennes ;
- S'éloigner des zones à enjeux forts pour la Cigogne noire et le Milan royal et des parcelles à Jonquilles dans les bois.

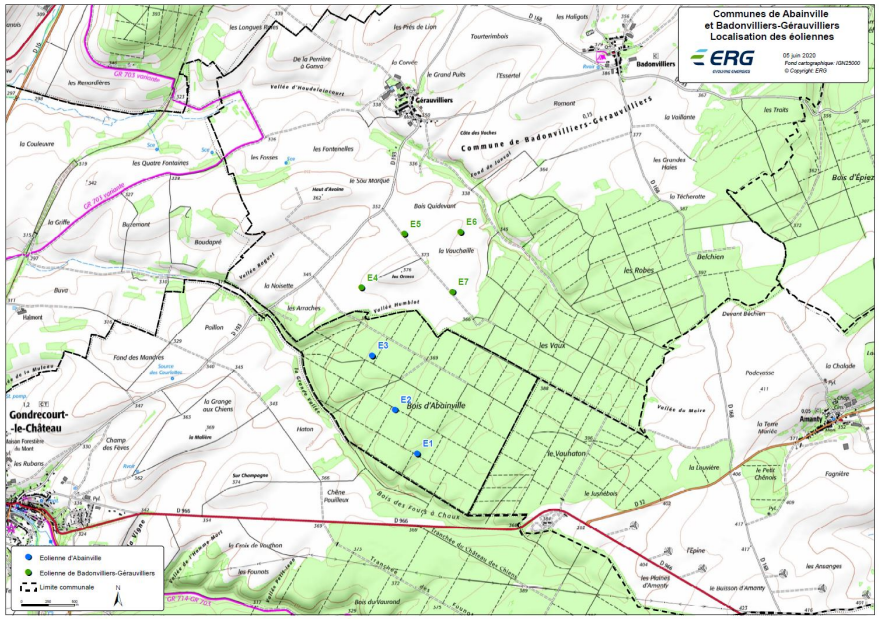

Carte d'implantation

L'implantation retenue, suite à l'analyse de plusieurs variantes, a été présentée aux élus des communes concernées par le projet. Elle présente des avantages soulignés par le porteur du projet tels que :

- La première éolienne est située à plus de 1 km des premières habitations (bien au-delà des 500m règlementaires).
- Les éoliennes sont réparties équitablement entre les deux communes d'accueil : 3 machines sur la commune d'Abainville et 4 machines sur la commune de Badonvilliers-Gérauvilliers.
- L'emprise visuelle du parc sera faible en regardant du Nord ou du Sud vers les éoliennes. Les lignes de relief permettront de masquer complètement les vues de l'Est (Amanty, Epiez-sur-Meuse) et depuis le Sud-Ouest (Gondrecourt-le-Château).
- Le parc est éloigné des zones à enjeux environnementaux et les machines sont parallèles au sens des migrations avifaune ce qui ne créé pas « d'effet barrière ».
- Les trois machines installées en forêt (E1, E2, E3) sont positionnées le long des chemins existants et leur position a été travaillée en amont avec l'ONF.
- L'ensemble des contraintes techniques est maîtrisé.

Les caractéristiques du parc éolien « des Jonquilles »

Le projet prévoit l'implantation de 7 éoliennes d'une hauteur de 150m en bout de pale, réparties sur les deux communes d'implantation et situées sur des terrains agricoles et en forêt communale.

- **Puissance unitaire d'une éolienne** : 2.2 et 3.6 MW
- **Puissance totale du projet** : 25,2 MW
- **Production annuelle estimée** : 46 GWh
- **Coût d'investissement** : 25,2 millions d'euros
- **Économie de rejet de CO_2** : le parc évitera environ 3 418 tonnes de CO_2/an (en se basant sur les 46 GWh)
- **Recettes fiscales estimées :** le projet de parc éolien « Des Jonquilles » apporterait une recette fiscale à la commune d'Abainville comprise entre 11 000 € et 16 000 €/an. Badonvilliers-Gérauvilliers pourrait bénéficier d'une recette fiscale comprise entre 13 000 € et 22 000 €/an. L'intercommunalité bénéficierait pour sa part de 50% de l'IFER soit entre 59 000 € et 96 000 €/an.
- **Durée de vie du parc** : 20 à 25 ans.

HISTORIQUE DE LA CONCERTATION MISE EN PLACE

Le projet de parc éolien « des Jonquilles » s'est développé dans une démarche de dialogue et d'échange avec les élus locaux, l'ONF, les services instructeurs et les populations locales.

Des rencontres, des réunions de travail, des présentations publiques, des campagnes d'information et un porte-à-porte ont été organisés pour comprendre les préoccupations et les attentes locales en matière de développement éolien et de concertation, présenter le projet, le faire évoluer et recueillir les interrogations et suggestions qu'il pouvait susciter.

Les échanges réguliers avec les municipalités d'accueil et l'ONF

Le soutien des municipalités, favorables à la réalisation des études de faisabilité, instaure une série d'échanges avec les élus dans l'objectif de les informer régulièrement de l'avancée du développement du projet.

Dès la première délibération favorable au développement du projet de la commune d'Abainville, la société ERG entame les échanges avec l'ONF pour étudier les parcelles préférentielles. Des réunions de travail sont ainsi organisées avec les gestionnaires de la forêt communal pour définir avec eux les zones propices au développement du projet éolien.

En 2017, les échanges avec la commune voisine de Badonvilliers-Gérauvilliers aboutissent à une délibération favorable à l'extension de la zone d'étude permettant d'intégrer la municipalité au développement du projet.

Suite à ces accords, des rencontres avec des propriétaires fonciers et exploitants agricoles de la zone d'étude sont organisées et des présentations aux élus des avancées du projet ont lieu.

Les différents services de l'Etat sont aussi rencontrés pendant cette période afin de comprendre les enjeux locaux et d'évaluer les contraintes techniques de faisabilité du parc éolien.

De 2018 à 2020, les études de développement sont lancées et les résultats communiqués lors des différentes rencontres, réunions de travail, de restitution et d'information organisées avec les élus des communes d'implantation, de l'intercommunalité, l'ONF, les services de l'Etat, les propriétaires et exploitants agricoles.

L'année 2020 est marquée par la poursuite de cette collaboration avec les réunions de travail organisées avec la DREAL pour discuter des enjeux du projet, avec l'ONF pour échanger une nouvelle fois sur l'implantation finale et avec les élus et les propriétaires fonciers et exploitants agricoles pour valider la meilleure implantation du projet et échanger sur les aménagements du parc.

En parallèle des études de développement et de ces échanges avec les acteurs du territoire, ERG entame des démarches d'information à destination des habitants des communes d'implantation.

Les démarches auprès de la population

En 2018, deux permanences publiques permettent d'informer les populations locales des démarches en cours pour le développement d'un projet éolien et marquent le début de la diffusion périodique d'une Lettre d'information à tous les habitants des communes d'implantation du projet.

En janvier 2019, une campagne de porte-à-porte est organisée sur les communes d'Abainville et de Badonvilliers-Gérauvilliers. Cette démarche a permis aux personnes ayant participé de recevoir de l'information sur le projet et d'exprimer leurs interrogation et leurs attentes en matière de concertation.

Les habitants des municipalités d'accueil pouvaient également suivre les avancées du projet à travers les Lettres d'information diffusées

régulièrement et la mise en ligne d'une page projet sur le site Internet d'ERG. Cet outil a fourni une information régulière et accessible à tous, à tout moment.

La prise en compte des attentes

Afin de mieux comprendre les attentes locales vis-à-vis du projet et de la concertation à mettre en place, des entretiens avec différents acteurs du territoire ont été réalisés entre 2019 et 2020 par Courant Porteur, mandaté pour offrir un accompagnement dans la suite du processus de concertation mis en place.

Tous ces échanges et rencontres ont permis de répondre aux interrogations du public et de prendre en compte les observations et demandes formulées par les acteurs du territoire.

C'est avec l'ONF et les communes d'accueil qu'ont été définies les parcelles propices à l'implantation du projet en vue d'optimiser les bénéfices économiques pour les communes. Le zonage déterminé a ciblé des parcelles préférentielles à l'implantation d'éoliennes en fonction de la qualité des bois et de la gestion forestière de l'ONF. L'implantation finale a ensuite été validée avec l'ONF sur la base de ce zonage.

Une information régulière sur les avancées du projet et les questions remontées lors de la campagne de porte-à-porte a été mise en place à destination des populations locales. Le dossier de concertation du projet a également permis d'aborder des sujets sur lesquels une attente était exprimée.

L'analyse des variantes d'implantation a pris en compte les observations exprimées pendant les différents échanges avec le territoire.

La concertation publique préalable

Pour poursuivre les démarches de concertation prévues en tenant compte des attentes locales et de la période de crise sanitaire et des mesures de confinement, une concertation publique préalable sur le projet éolien « des Jonquilles » a été mise en place du 6 octobre au 15 novembre 2020.

Cette nouvelle démarche participative avait pour objectif d'informer un large public des dernières avancées du projet et de l'encourager à donner son avis, à formuler ses remarques, suggestions et propositions. Elle engageait également la société ERG à argumenter les réponses apportées aux contributions exprimées.

Dans un premier temps, une période d'information (du 6 au 20 octobre) s'est ouverte avec la mise en ligne du dossier de concertation du projet et sa mise à disposition du public dans les mairies d'Abainville et de Badonvilliers-Gérauvilliers.

Ensuite, l'ouverture d'une période participative de recueil d'avis (du 20 octobre au 15 novembre) offrait la possibilité de participer activement en formulant des commentaires, avis et questions sur les cahiers disposés à cet effet dans les mairies, grâce au formulaire en ligne et au coupon détachable fourni avec la lettre d'information distribuée dans toutes les boites aux lettres des habitants des communes concernées par l'implantation du projet.

Un affichage public et une annonce presse ont permis une communication large des modalités de la concertation préalable.

Chiffres clés de la concertation

25 rencontres environ : réunions d'information, de présentation et de travail avec les élus du territoire, les services de l'Etat, l'ONF et l'AFR.

79 participants aux 2 permanences publiques organisées dans les deux communes d'accueil. Des invitations ont également été envoyées dans toutes les mairies des communes situées dans un rayon de 6km du projet.

89 personnes ont échangé pendant la campagne de porte-à-porte réalisée pour discuter avec les habitants, répondre à leurs questions et présenter le développement du projet éolien.

840 lettres d'information distribuées dans les boîtes aux lettres des communes d'accueil afin de s'assurer que l'information sur l'avancée du projet parvienne à l'ensemble de la population locale.

210 formulaires de participation distribués pendant la concertation préalable.

146 visites du site Internet du projet.

40 contributions à la concertation publique préalable.

DEROULE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

La concertation publique préalable réalisée du 6 octobre au 15 novembre 2020, a été pensée dans l'esprit qui oriente les procédures réglementaires destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Elle a été mise en place par Courant porteur suite aux volontés de la société ERG Développement France, porteuse du projet, d'encourager le public à donner son avis avant qu'elle ne sollicite les autorisations administratives requises à l'implantation de son projet.

Cette concertation publique préalable faisait suite également aux démarches de dialogue mises en place avec le territoire et les différents publics. Elle répondait aux demandes d'information et de participation formulées par les acteurs sollicités et le bilan de cette consultation devait nourrir les dernières réflexions sur le projet avant le dépôt de la demande d'autorisation.

Objectifs

Pour approfondir les démarches de concertation décrites précédemment, permettre un accès à toute l'information sur le projet et donner des moyens pour une réelle participation du public, le dispositif devait :

- Présenter les éléments disponibles sur les caractéristiques et les impacts du projet dans un document clair, détaillé et accessible à tous ;
- Offrir à tous les publics du territoire d'implantation du projet et particulièrement des communes d'accueil (Abainville et Badonvilliers-Gérauvilliers), la possibilité d'exprimer un avis, une question, une recommandation, etc.

Modalités

Étapes du dispositif

Le dispositif de concertation s'est articulé autour de trois étapes :

1. **Information** : du 6 au 20 octobre, les habitants ont pu s'informer sur le projet et la démarche mise en place grâce aux outils d'information mis à leur disposition (affichage en mairie, annonce presse, site Internet, invitation distribuée dans les boîtes aux lettres) ;
2. **Participation** : du 20 octobre au 15 novembre inclus, les habitants étaient invités à s'exprimer sur le projet dans les registres mis à leur disposition en mairie, sur le site Internet et par voie postale grâce au formulaire de participation distribué aux habitants d'Abainville et de Badonvilliers-Gérauvilliers ;
3. **Restitution** : le 25 novembre les contributions ont été recueillies et l'élaboration d'un rapport prenant en compte toutes les expressions a été achevée en janvier 2021.

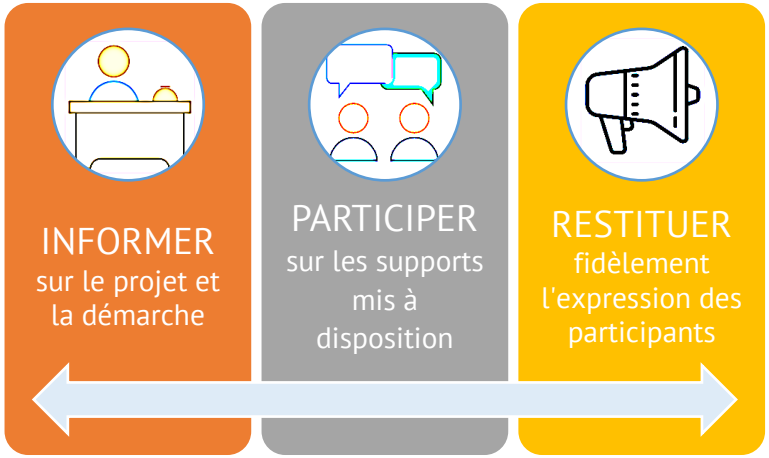

Périmètre

Les communes concernées par l'implantation des éoliennes que sont Abainville et Badonvilliers-Gérauvilliers ont été, en toute logique, les lieux privilégiés de la concertation. Les mairies de ces deux communes ont été sollicitées en amont afin de faciliter la participation de leurs administrés par la mise à disposition d'un espace rendant possible la consultation des documents et le recueil des avis. Les deux municipalités ayant accepté de contribuer à la mise en place de la concertation préalable étaient ainsi les lieux physiques ouverts au public.

Le site Internet permettait quant à lui un accès permanent et ouvert à tous les habitants du territoire concerné par le projet et au-delà.

Formats d'information et d'expression

Pour permettre l'information et la participation d'un large public, trois formats ont été développés :

- **Le format numérique** : un site Internet donnant accès au dossier de concertation numérique et permettant de participer grâce au formulaire en ligne http://parc-eolien-abg.fr
- **Le format physique** : un dossier de concertation version papier présentant toutes les informations sur le projet et un cahier de recueil des avis mis tous les deux à disposition du public aux horaires d'ouverture des mairies ;
- **Le format postal** : des formulaires papier distribués dans toutes les boîtes aux lettres des communes d' Abainville et de Badonvilliers-Gérauvilliers et une boite postale (Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 – PPDC) ouverte aux participants pendant toute la période de la concertation préalable.

Communication de la démarche

L'affichage public

Des affiches au format A3 (Annexe 1) informant sur les modalités précises de la participation ont été imprimées et diffusées aux mairies des communes concernées par l'accueil du public.

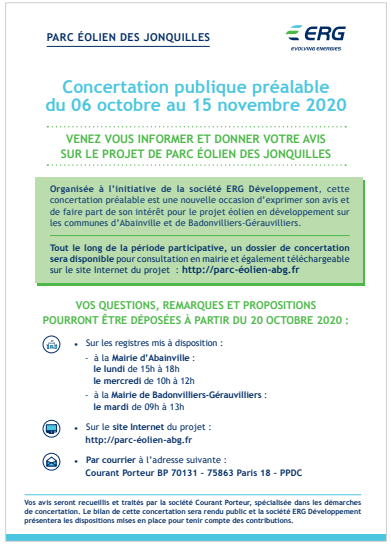

PARC ÉOLIEN DES JONQUILLES

ERG EVOLVING ENERGIES

Concertation publique préalable du 06 octobre au 15 novembre 2020

VENEZ VOUS INFORMER ET DONNER VOTRE AVIS SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DES JONQUILLES

Organisée à l'initiative de la société ERG Développement, cette concertation préalable est une nouvelle occasion d'exprimer son avis et de faire part de son intérêt pour le projet éolien en développement sur les communes d'Abainville et de Badonvilliers-Gérauvilliers.

Tout le long de la période participative, un dossier de concertation sera disponible pour consultation en mairie et également téléchargeable sur le site Internet du projet : **http://parc-éolien-abg.fr**

VOS QUESTIONS, REMARQUES ET PROPOSITIONS POURRONT ÊTRE DÉPOSÉES À PARTIR DU 20 OCTOBRE 2020 :

- Sur les registres mis à disposition :
  - à la **Mairie d'Abainville** :
    le lundi de 15h à 18h
    le mercredi de 10h à 12h
  - à la **Mairie de Badonvilliers-Gérauvilliers** :
    le mardi de 09h à 13h
- Sur le **site Internet** du projet :
  http://parc-éolien-abg.fr
- **Par courrier** à l'adresse suivante :
  Courant Porteur BP 70131 - 75863 Paris 18 - PPDC

Vos avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation. Le bilan de cette concertation sera rendu public et la société ERG Développement présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.

La publication d'une annonce presse

Afin de toucher le plus grand nombre, une annonce a été publiée dans la presse quotidienne *L'Est Républicain* (Annexe 1). Ce communiqué visait à informer les lecteurs de l'ouverture d'une concertation préalable, des lieux et horaires de la participation ainsi que des modalités de recueil des avis (adresse postale, site Internet, registres en mairie).

Cette publication presse a eu lieu le 7 octobre 2020, le lendemain du lancement de la concertation préalable.

La diffusion d'une invitation

Pour assurer une bonne diffusion de l'information, une invitation à participer à la concertation munie d'un formulaire participatif était intégrée à la distribution de la lettre d'information N°4 (Annexe 2).

Des courriels informant les acteurs du territoire de la concertation mise en place ont été envoyés pendant la démarche.

Ces acteurs étaient invités à relayer l'information sur la concertation préalable mais également à participer sur les supports prévus à cet effet.

La diffusion d'un tract d'opposition au projet et d'un avis de la municipalité d'Abainville

Au cours de la période de concertation préalable, la diffusion d'un tract anonyme s'opposant au projet et invitant les habitants de la commune d'Abainville à manifester également leur opposition dans les espaces mis à leur disposition dans le cadre de la concertation a entraîné, le 13 novembre 2020, la réaction du Conseil municipal de la commune. Par le biais d'un avis de la mairie, diffusé également dans toutes les boîtes aux lettres d'Abainville, le Conseil municipal a rectifié les informations véhiculées par l'opposition, fait part de son soutien au projet et invité ses administrés à participer pour soutenir le parc éolien (Annexe 3).

Outils d'information du public

Le dossier de concertation du projet

Dans l'objectif d'apporter aux habitants l'information la plus complète sur le développement et les caractéristiques du projet, mais aussi de leur donner la possibilité d'exprimer leur avis en parfaite connaissance, un dossier de concertation du projet de 46 pages, dont 15 pages détaillant les photomontages réalisés, a été élaboré et mis à la

disposition du public en support papier grand format (A3), en libre accès dans les mairies d'Abainville et de Badonvilliers-Gérauvilliers.

Ce dossier était également disponible en ligne, en libre téléchargement depuis toutes les pages du site Internet du projet.

Le document avait été conçu pour permettre, quelle que soit la connexion Internet, un téléchargement facile et rapide, avec un poids de fichier réduit à environ 5 Mo.

Le site Internet du projet

Un site Internet du projet a été mis en ligne à l'adresse http://parc-eolien-abg.fr dès l'ouverture de la période d'information de la concertation préalable, soit le 6 octobre 2020 (Annexe 4).

- Une page « *Accueil* » avait pour vocation de renseigner les internautes sur la démarche mise en place et les modalités de la participation.
- Les pages *« Le projet »* et « *Le projet en images* » détaillaient l'historique du projet, ses caractéristiques et les bénéfices attendus, mais aussi les études et photomontages réalisés et les futures étapes.
- Une page *« Exprimez-vous »*, munie d'un formulaire en ligne, était dédiée à la participation des internautes.
- Les informations sur le porteur du projet étaient accessibles depuis la page *« ERG Développement »*. Un lien vers le site institutionnel de la société et la page projet créée au début du développement du parc facilitait la consultation de ces informations par les participants.
- Enfin, une page *« L'énergie éolienne »* offrait la possibilité aux participants de trouver davantage d'information sur l'éolien en général et une foire aux questions.

Supports d'expression des participants

La voie numérique

Les publics invités à participer avaient la possibilité de déposer leur contribution en ligne via un formulaire créé sur le site Internet. Accessible depuis toutes les pages du site du projet, ce formulaire a été activé le 19 octobre à minuit et désactivé le 15 novembre à minuit, dernier jour de la concertation préalable.

Pour faciliter la libre expression des opinions, les avis n'étaient pas rendus publics. Un mail de confirmation était toutefois envoyé aux participants attestant de la bonne réception de leur message et de leur traitement.

Les cahiers de recueil des avis

Des cahiers de recueil des avis ont été mis à la disposition du public pour recueillir leurs avis, dès l'ouverture et jusqu'à la fermeture de la concertation préalable.

Ces cahiers étaient disponibles dans les mairies d'Abainville et de Badonvilliers-Gérauvilliers. Les participants à la démarche pouvaient ainsi y déposer leurs commentaires aux jours et horaires d'ouverture au public, pendant toute la période participative.

L'adresse postale

Toujours dans l'objectif de permettre la participation du plus grand nombre, une adresse postale (Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 PPDC) offrait la possibilité à ceux ne pouvant se déplacer ou accéder à Internet, d'envoyer leur contribution par courrier.

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

La mobilisation du public

Une première analyse des résultats montre que les habitants de la commune d'Abainville se sont fortement mobilisés vers la fin de la période participative suite à la formation d'une opposition au projet inconnue auparavant. Effectivement, elle ne s'était pas manifestée pendant les démarches d'information et de consultation du public qui ont accompagné le développement du projet depuis ses débuts en 2016 et semble ainsi exister depuis la mise en place de la concertation publique préalable.

Cette mobilisation des personnes opposées au projet éolien « des Jonquilles » a entrainé la mobilisation des personnes favorables à son implantation et notamment du Conseil municipal d'Abainville qui a diligenté une réponse au tract diffusé par les opposants.

Ainsi, il est intéressant de noter que la participation en ligne démarre avec les premiers messages des opposants et qu'elle augmente au fur et à mesure que les personnes favorables ou hostiles au projet se mobilisent. Cette dynamique s'est maintenue jusqu'au dernier jour de la concertation : la dernière contribution d'un habitant de la commune nous est parvenue le 15 novembre à 21H30.

Globalement, la population s'est surtout saisie des moyens numériques mis à sa disposition pour s'informer et s'exprimer, alors qu'elle disposait d'une diversité d'outils pour ce faire.

Sur les lieux physiques de la concertation (les mairies), le nombre de personnes qui se sont mobilisées pour obtenir des informations sur le projet et participer est faible.

Au total, 40 contributions nous sont parvenues, tous supports confondus, pendant la période de concertation préalable. Si l'usage du cahier de recueil d'avis a été faible (2 contributions), la voie postale n'a pas été envisagée par les participants qui n'ont envoyé aucune contribution.

Aussi, seul le cahier de recueil d'avis déposé à Abainville a servi pendant la démarche. Celui déposé à la mairie de Badonvilliers-Gérauvilliers n'a pas été utilisé par les habitants de cette commune invités également à participer à la démarche.

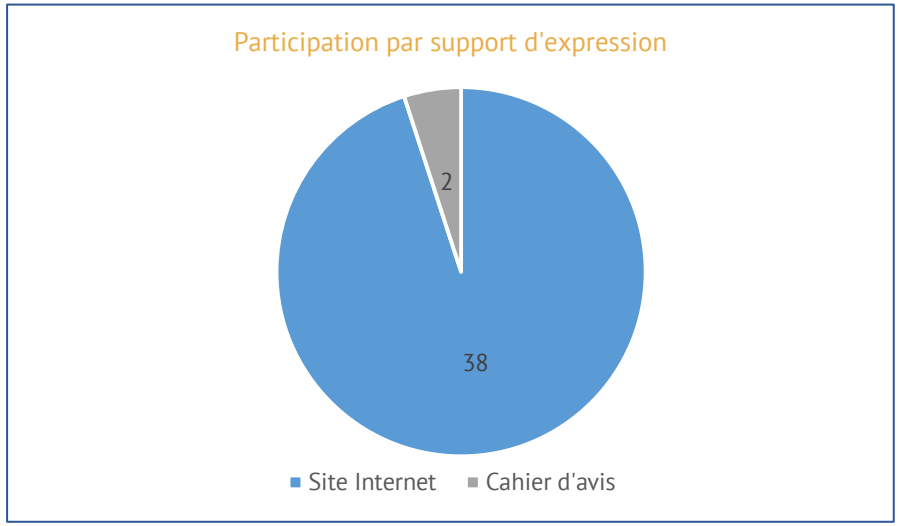

La fréquentation numérique

L'activité du site Internet du projet reflète clairement la mobilisation suscitée par la démarche de concertation et la diffusion d'appels à participer tant des opposants au projet que des personnes favorables à son implantation.

Ainsi, 146 visites ont été enregistrées, 595 pages vues dont 361 uniques et 27 téléchargements du dossier de concertation et des photomontages mis en ligne ont été recensés.

Si le nombre de personnes qui s'est rendu sur le site Internet du projet correspond à environ 70% des foyers estimés sur les deux communes concernées par le projet (210), ce chiffre contraste avec le nombre de contributions exprimées au total (40).

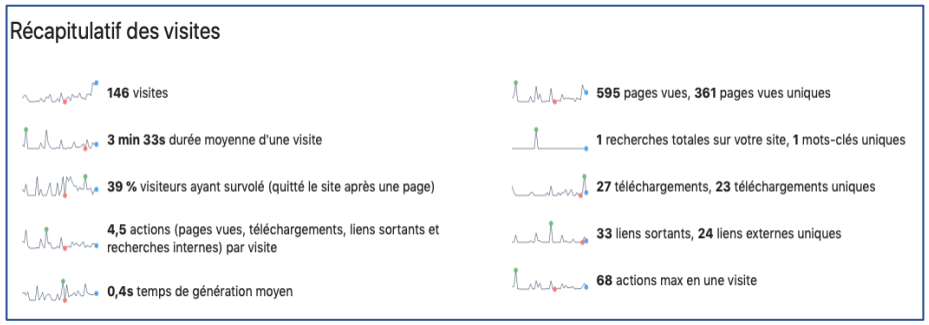

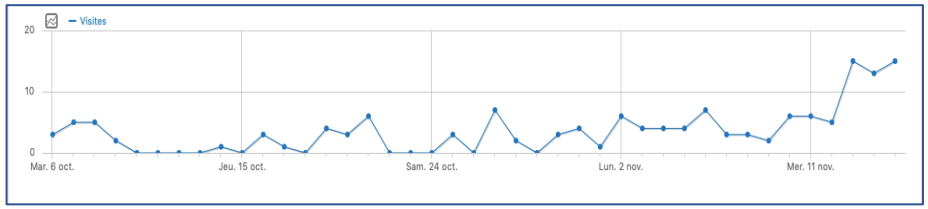

Il est à noter que la fréquentation du site Internet du projet varie en fonction des périodes de la concertation. Ainsi, du 6 au 20 octobre, période d'information, 27 visites du site sont enregistrées tandis que 122 visites sont constatées du 20 octobre au 15 novembre, phase pendant laquelle le public était invité à participer.

Concernant le nombre de téléchargements, la différence est également significative. Les documents mis à la disposition du public (dossier de concertation et photomontages) ont été téléchargés 6 fois pendant la phase d'information et 21 téléchargements ont été enregistrées pendant la phase de participation.

Fréquentation du site du 6 au 20 octobre 2020

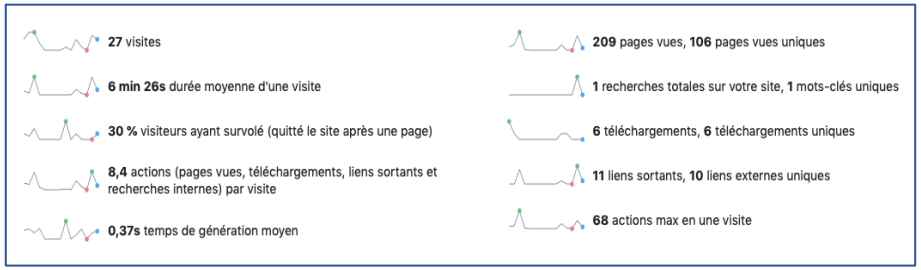

Ce phénomène se confirme avec le nombre de pages visitées : 209 pages ont été vues dont 106 uniques du 6 au 20 octobre et 397 dont 263 uniques ont été comptabilisées du 20 octobre au 15 novembre 2020.

Fréquentation du site du 20 octobre au 15 novembre 2020

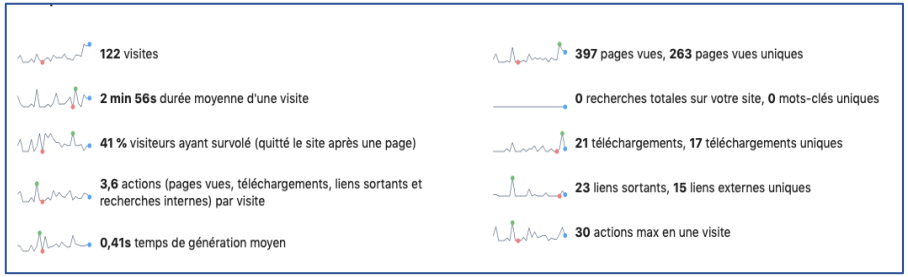

Un élément notoire concerne la durée de la visite du site Internet du projet. Non seulement elle varie en fonction des moments clés de la concertation mais surtout elle se réduit au moment où le temps est offert au public pour s'exprimer.

Ainsi, pendant la phase d'information, les visites ont connu une durée moyenne de 6 minutes et 26 secondes alors que pendant la période de participation et donc d'expression des avis et des opinions, cette durée s'est réduite à 2 minutes 56 secondes. Les personnes qui se sont rendues sur le site Internet du projet pendant cette phase de la concertation semblent avoir été davantage motivées par leur volonté de participer que de s'informer.

La consultation des pages du site Internet et des documents d'information

Concernant les documents d'information accessibles depuis plusieurs pages du site Internet, 23 téléchargements au total ont été enregistrés : le dossier de concertation sur le projet a été téléchargé 12 fois et les photomontages ainsi que l'affiche d'information de la concertation 9 et 2 fois respectivement. Parmi les photomontages consultés, les prises de vue « 12 et 18 » ont été les plus consultées illustrant ainsi que les participants se sont intéressés au cœur du village d'Abainville et aux routes principales et axes de circulation empruntés régulièrement.

Enfin, les documents étant prévus pour être facilement transférables par courrier électronique, il est possible de penser que par ce biais d'autres personnes ont pris connaissance du projet et de la démarche sans que l'on puisse en vérifier le nombre.

Une autre donnée à souligner concerne la visite des pages du site Internet du projet et notamment la page *« Exprimez-vous »*. Elle enregistre le nombre de visites le plus élevé pendant la période de participation avec 93 vues, dont 65 uniques, alors que pendant la phase d'information c'est la page *« ERG développement »*, traitant du porteur du projet, qui enregistre le nombre le plus important de vues avec 22 visites, dont 9 uniques.

Si pendant la période d'information toutes les pages du site Internet ont été faiblement visitées, il est intéressant de noter que le nombre de visites double pendant la phase de participation. La page *« Le projet en images »* passe ainsi de 11 visites à 22 et la page *« Le projet »* connaît une augmentation réelle en passant de 11 consultations à 54 pendant la période de participation. C'est la page *« ERG développement »* qui évolue le moins pendant ces deux phases allant de 22 visites du 6 au 20 octobre à 24 vues du 20 octobre au 15 novembre.

Enfin et au regard de ces données récoltées, il est possible d'affirmer que la fréquentation du site Internet a connu une réelle augmentation pendant la période de participation laissant penser que les personnes qui se sont rendues sur le site avaient pour objectif principal de participer à la concertation préalable mise en place sur le projet éolien « des Jonquilles ».

La nature des contributions

Dans l'objectif de prendre en compte l'ensemble des expressions en donnant le même poids à chaque participant, les messages multiples en provenance de la même personne et avec le même contenu ont été comptabilisés une fois. Ainsi, deux contributeurs ayant laissé chacun 2 messages pour exprimer l'un son adhésion au projet, l'autre son opposition, ont été comptabilisés une fois seulement.

En revanche, deux messages reçus sur le site Internet signés par deux personnes membres d'un même foyer ont été comptabilisés double pour prendre en compte la volonté de participation de ces habitants.

Ainsi, sur les 40 contributions enregistrées, 20 expriment un avis favorable au projet éolien « Des Jonquilles », 19 font état d'une position défavorable, 1 contribution ne formule pas d'opinion sur le projet mais interroge le développeur.

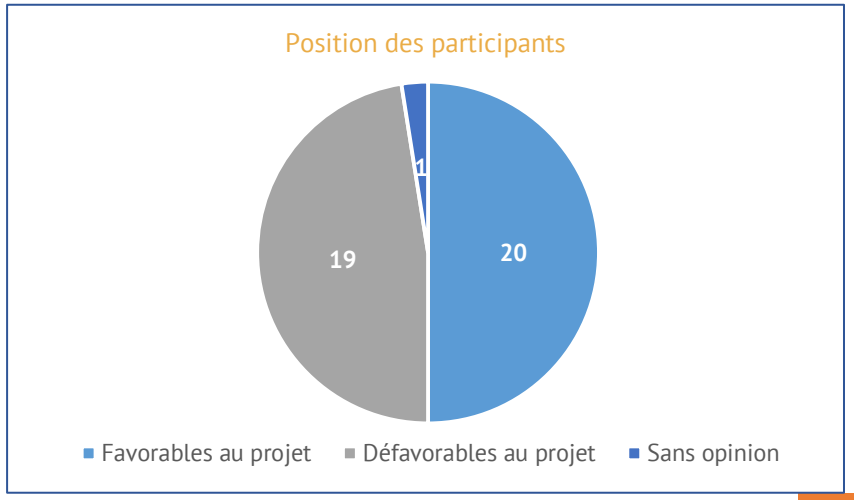

Dans l'ensemble, les participants se sont illustrés par une expression cordiale et argumentée de leurs avis. En raison de la nature des commentaires et des motivations des participants, deux groupes se distinguent clairement :

- Les personnes favorables à l'implantation du projet éolien.
- Les personnes défavorables à l'implantation du projet éolien.

Les participants qui s'opposent au projet éolien refusent en grande majorité sa zone d'implantation, doutent de l'efficacité de cette source de production d'énergie qui n'apporte pas non plus de bénéfices et estiment que le territoire a déjà accueillie suffisamment de parcs éoliens

Parmi les personnes qui ont exprimé une opposition vis-à-vis du projet, la très grande majorité motive cette position par le refus de voir des éoliennes dans la forêt d'Abainville.

Si certains expriment un message claire et simple affirmant *« Je suis contre les éoliennes dans la forêt des jonquilles !! »* ou bien *« Non au projet éolien, protégeons le Bois d'Abainville »*, d'autres s'insurgent en exprimant leur vision : « *Native de la commune, pas aujourd'hui! Deux mandats au conseil municipal durant lequel nous avons reboisé notre forêt. Et à présent, votre projet engendrera la coupe des arbres. Bravo le progrès!! NON NON AU PROJET EOLIEN DANS NOTRE FORET!! Et en plus n'utilisez pas les JONQUILLES pour nommer votre projet. Quand vous serez passé les jonquilles auront disparu. NON NON AU PROJET EOLIEN ».*

Toujours dans une volonté de préserver la forêt d'Abainville, certains s'interrogent toutefois sur le choix du site d'implantation à l'instar de cette personne qui demande *« Pourquoi installer des éoliennes dans un bois, alors qu'il a assez de place en plaine ? Je m'oppose donc à l'installation de ces machines dans la forêt d'Abainville. Protégeons la nature et assurons l'avenir de ces espaces pour les générations futures. »*

Mais les refus concernent également des personnes qui se disent favorables aux énergies renouvelables et qui souhaitent préserver les espaces naturels comme la forêt. Une contribution résume bien l'expression de cette catégorie de participants qui manifestent une opposition en ce sens : *« Madame, Monsieur, Je m'oppose formellement au projet éolien dans les bois de ma commune. Je suis favorable aux éoliennes qui représentent un pas majeur vers l'écologie, toutefois, je juge non écologique de raser nos forêts pour y implanter un système qui va perturber la faune, la flore, ainsi que le gibier. Mettre ces éoliennes dans un champ me semble plus judicieux. En espérant que ma requête sera entendue, Recevez mes sincères salutations. »*

Dans le même esprit, certains s'appuient sur leur expérience au sein de la commune pour exprimer un refus et déclarent qu'en tant qu': *« ancien élu de la commune d'Abainville durant cinq mandats, je m'oppose au projet éolien dans la forêt d'Abainville. Je ne suis pas contre l'éolien, mais pas n'importe où! Après la tempête de 99, nous avons eu bien du mal à gérer notre pauvre petite forêt d'Abainville, nous étions tous désolés dans le village devant les gros dégâts qu'elle avait subis. Aujourd'hui, elle est redevenue belle. Et ce, grâce en partie à quatre anciens du village, aujourd'hui disparus, ils étaient fiers et très attachés à leur forêt. Ils ont passé des semaines entières à replanter, l'équipe municipale aussi a participé à la replantation le samedi. La cueillette des jonquilles est très règlementée et surveillée, il y a aussi des espèces protégées. Alors pourquoi sacrifier et saccager ce petit patrimoine? Pour de l'argent? Notre commune n'a pas de dettes et possède un budget confortable! ALORS PENSONS A L'AVENIR ET SURTOUT AUX GENERATIONS FUTURES ET PRESERVONS NOTRE FORET! »*

Les personnes défavorables au projet éolien en plus de considérer la zone d'implantation inappropriée, estiment qu'il n'y a aucun intérêt économique à faire un projet dont les impacts seront plus forts que les bénéfices. Un participant souhaite ainsi démontrer que *« le projet que vous voulez nous imposer va impacter la flore des bois de notre commune. En outre nous avons une petite superficie, vous allez nous priver d'une surface importante de cette surface. C'est à dire l'emplacement des éoliennes et les chemins que vous allez ouvrir. Je ne vois pas l'intérêt ni financier pour notre commune (insignifiant)*

ni commercial pour vous. Dans cette zone le nombre installé est déjà de trop, alors je suis contre de nouvelles. Merci de prendre en compte mon avis. ».

Avec la même logique, un participant souhaite rappeler qu'il existe assez de projets éoliens pour couvrir la consommation énergétique locale avant de considérer que les bénéfices pour la commune seront insuffisants pour compenser les impacts du projet y compris en matière de pollution. Ce contributeur saisi ainsi l'occasion de la concertation pour développer les raisons de son opposition et précise que *« (…) puisque l'on nous donne le droit de nous exprimer, je vais vous dire pourquoi je ne suis pas d'accord avec ce projet. La puissance du parc est l'équivalent de l'alimentation d'environ 25000 personnes. D'après vos données il faudrait une bonne cinquantaine d'éoliennes pour la population de la Meuse et il se trouve que dans le secteur il y en a déjà le double. Que les grandes villes qui sont grosses consommatrices de cette énergie se débrouillent un peu pour produire leurs besoins. Puisque l'adresse courant porteur est 75863 Paris, je verrai bien dans les grandes avenues de cette ville de remplacer les arbres malades par ces nouveaux moulins à vents. Le bois d'Abainville a un peu plus de 250 hectares de superficie, cela me parait peu pour aller faire ce genre d' étude. Comment peut-on être d'accord avec un tel projet quand on sait que c'est la codecom des portes de Meuse qui va empocher les 2/3 des revenus. Le dernier aspect que je vais citer c'est la dépollution qu'il faudra bien faire une fois que tout ceci deviendra obsolète. Une centaine de mètres cube de béton ça va couter un bras et qu'on ne me dise pas que l'on va prévoir le financement. J'ai 65 ans, les promesses je les laisse à ceux qui veulent encore y croire. Cordialement »*

Pour motiver leur hostilité au projet éolien, une certaine catégorie de participants témoigne de la présence de nombreux parcs éoliens et de leur inefficacité pour produire de l'énergie. Un participant nous dit *« Je suis contre ce projet, car il y a trop d'éoliennes dans notre secteur! C'est sûr que plein d'éoliennes, soi-disant (énergie verte), fait une bonne image avec le site de l'ANDRA. Beaucoup d'arbres meurent suite au climat et parasites et vous voulez déboiser la forêt pour implanter des éoliennes et ne parler pas de replanter car on ne sait pas quoi mettre avec le climat. Ca n'intéresse que les communes et les codecom, juste une lubie financière pour quelques acteurs mais aucun avantage pour les habitants des villages et la NATURE. NON AU PROJET! ».* Un couple de résidents de la commune d'Abainville abonde dans le même sens et argumente son opposition en déclarant *« nous sommes opposés au projet éolien d'Abainville et refusons de sacrifier encore une partie de bois, notre patrimoine. Combien de fois allons nous marcher sur la route de Bonnet (village à côté d'Abainville) et avons constaté que les éoliennes de ce village étaient à l'arrêt. Pourquoi ne pas privilégier de rentabiliser les éoliennes existantes? La course au profit au détriment de la nature, cela suffit!!!!!! De plus, ce n'est plus d'actualité il nous semble… Merci de tenir compte de ce message. »*

Enfin, ces messages d'opposition au projet se fondent aussi sur une analyse des documents d'information sur le parc éolien, comme l'exprime cet habitant qui explique qu'*« après étude du dossier, ce projet d'implantation de trois éoliennes dans le BOIS D'ABAINVILE présente plus d'inconvénients qu'il n'apporte d'intérêts. Ce bois est un espace réputé pour sa faune et aussi et surtout pour sa flore en particulier sa jonquille que viennent cueillir nombre de familles au printemps. Il est donc à noter, les dégâts occasionnés pour la construction des trois machines "réalisation des chemins, bruit, passage d'engins de chantier…" et la perte d'espaces naturels et également avec un empiètement sur la zone Natura 2000 pour deux éoliennes. Il est donc pour moi dans l'intérêt de personne de poursuivre ce projet. Quant aux retombées financières dont la commune n'a pas besoin, elles sont ridicules au regard de la valeur patrimoniale et environnementale de cette forêt. En conclusion, je ferai tout ce qui est possible pour stopper ce projet afin que les nombreuses familles puissent emprunter régulièrement durant toute l'année les chemins ce bois. »*

Des personnes favorables au projet éolien parce qu'il représente une source de production d'énergie propre qui n'aura pas d'impact néfaste pour la forêt, qu'il apporte des bénéfices réels pour la commune et en raison de son bon développement fait en concertation avec le territoire d'implantation

Plusieurs raisons motivent les positionnements favorables des participants qui expriment, dans une grande majorité, une adhésion au projet fondée sur la nécessité de produire une énergie propre et renouvelable. Mais nombreux sont ceux qui déclarent soutenir le projet en raison de ses bonnes conditions de développement (études, concertation, gestion des impacts, etc.) et parce qu'il apporte des bénéfices pour la commune.

Certaines personnes estiment que *« l'éolien est une énergie propre, renouvelable, fiable et rentable. Elle peut être combinée intelligemment à d'autres technologies. Nous pourrions couvrir en totalité nos besoins en énergie. Les associations écologistes sont favorables à l'éolien et ne représente aucun risques pour la santé. Ces quelques arguments afin d'exprimer le fait que je suis "POUR" ce projet. »*

Ces personnes qui témoignent d'un intérêt pour la transition énergétique pensent que le parc éolien « des Jonquilles » est une opportunité de produire de l'énergie propre et sans danger. Si certains affirment tout simplement *« Je suis pour le parc éolien dans les bois d'Abainville, je trouve initiative courageuse qui est un vrai pas sur l'énergie propre. »* d'autres comparent la production d'énergie éolienne à d'autres sources de production comme le nucléaire pour justifier leur adhésion au projet. Un habitant du territoire d'implantation affirme ainsi *« Je suis tout à fait d'accord avec ce projet car il permet de produire de l'énergie sans conteste moins dangereuse que l'énergie nucléaire. Je demeure près de Bure où le projet d'enfouissement des déchets est une catastrophe pour l"avenir. »*

Pour cette catégorie de personnes, la production d'énergie renouvelable est aussi un moyen de lutter contre le changement climatique et de sécuriser l'approvisionnement énergétique face aux besoins futurs et croissants en énergie. Un contributeur résume bien avec son commentaire l'expression de ce type de participants : *« Je suis favorable à ce projet d'installation de 3 éoliennes sur la commune d'Abainville car ces machines produisent une énergie renouvelable sans carburant. C'est un moyen pour lutter contre le changement climatique. Ces éoliennes ne créent pas de gaz à effet de serre, ne dégradent pas la qualité de l'air, ne polluent pas les eaux ni les sols. Nous sommes de plus en plus consommateurs d'électricité pour nos industries et nos habitations. Dans les prochaines années, les véhicules électriques vont remplacer les voitures diesel et essence sur le territoire national. Il est indispensable de trouver des nouvelles énergies propres. Nous pourrons ainsi fermer les centrales à charbon polluantes. Dans ce projet, je remarque que les élus de la commune d'Abainville ont pris des dispositions nécessaires pour que l'installation de ces éoliennes ne nuit pas au paysage, aux plantes et aux animaux se trouvant sur le site. C'est un bon projet. »*

Contrairement aux opposants au parc éolien « des Jonquilles », les personnes qui se déclarent favorables au projet ne considèrent pas la zone d'implantation comme problématique. Ils estiment non seulement que c'est un *« super projet où la forêt sera valorisée et où des arbres pourront être replantés. »* tandis que certains critiquent les propos des personnes qui craignent les impacts de l'éolien sur la forêt en rappelant les dégâts causés par ses visiteurs. Des participations déclarent dans ce sens *« Nous sommes tout à fait d'accord avec ce projet de développement d'énergie renouvelable PROPRE. Certaines personnes racontent que ces énergies vont détruire la forêt mais quand nous nous promenons dans les forêts, ces mêmes forêts sont dans un état lamentable suite aux déchets laissés par les humains. Cherchez l'erreur !!! »* Enfin, la zone d'implantation du projet est aussi jugée propice par ceux qui disent *« Je suis pour le projet éolien dans les bois d'Abainville, il était bien réfléchi et n'endommage pas la forêt. Il est loin des habitations, je suis pour une énergie propre comme celle proposée. »*

Parmi les personnes qui se sont mobilisées pour soutenir le projet, certains voient également les bénéfices que le parc éolien apportera à la commune en termes financiers et pour la forêt. Un participant explique ainsi que *« ce projet débuté il y a quelques temps me semble bien pensé, il offre une opportunité d'obtenir des revenus à la commune d'Abainville tout en respectant l'aspect environnemental de la zone concernée. La faune et la flore locales sont préservées. L'implantation d'éoliennes dans la forêt permet de limiter l'impact visuel et offre une compensation concernant son reboisement annoncé du double de la surface occupé par le projet. Je suis favorable à la poursuite du projet de création du Parc éolien des Jonquilles. Cordialement »*

Si certains résument bien les raisons qui motivent leur adhésion en déclarant qu'il s'agit d'un *« projet moderne, novateur, équilibré et équitable, qui présente une richesse pour notre village d'ABAINVILLE. Je valide à 100% »*, d'autres développement les multiples raisons (écologiques, énergétiques, esthétiques, etc.) qui les poussent à se prononcer en faveur du projet : *« Monsieur, Madame. Je soutiens ce projet d'installation de 3 éoliennes sur la commune d'Abainville (55130). Nous avons besoin d'énergies renouvelables et nous sommes sur les premières marches d'un changement profond de nos façons de mode de vie. Nous savons tous que dans les prochaines années, nos véhicules seront électriques ou hybrides. Nous aurons besoin d'énergies propres et le parc éolien installé en France en fait partie. Ce projet respecte l'environnement et n'est pas plus choquant que de voir ces énormes poteaux métalliques supportant les lignes à hautes tensions qui traversent nos campagnes. On pourrait aussi inscrire dans ce projet l'idée de couvrir ces éoliennes de fresques peintes par des artistes et représentant des motifs liés à notre beau département de la Meuse. Ce serait très agréable à voir et surtout pour les touristes qui traversent notre village et notre département. »*

Enfin, le souhait de voir le projet aboutir se manifeste également parmi les personnes qui jugent que son développement s'est fait dans le respect des spécificités locales et de la volonté des municipalités mais aussi en concertation avec les publics pour tenir compte des enjeux. La participation de l'ancien maire de la commune d'Abainville donne à voir clairement ce type de position : *« Bonjour, ancien maire d'Abainville, je souhaite témoigner au nom de la municipalité qui a accueilli le projet. Je ne m'attarderai pas sur les dates ni les chiffres précis, ils figurent dans le dossier, très complet présenté par la société ERG, EPURON lors du lancement. La commune avait été contactée antérieurement par d'autres porteurs mais aucun n'avait porté la réflexion et les études aussi loin qu'EPURON. Tous ces contacts antérieurs ont été abandonnés. Avec EPURON un travail partenarial s'est noué, la forêt ayant été ciblée à la demande du conseil municipal, entre la Commune, l'ONF et la société portant le projet, en complément de contacts avec les propriétaires de parcelles privées. Ce travail a abouti à un zonage de la forêt protégeant les parties les plus riches sur le plan sylvicole (les anciennes "réserves") et écartant celles ayant un intérêt écologique répertorié (nivéoles). A partir de ce canevas, EPURON puis ERG ont pu mener leurs études en lien et sous le contrôle des administrations, environnementales notamment, ainsi qu'avec les autorités militaires. C'est d'ailleurs lors de cette phase que l'extension du parc éolien s'est réduit sur notre commune à la forêt. Tout au long de ces quelques années, la population a été régulièrement tenue au courant à l'occasion de plusieurs bulletins municipaux avec invitation à contacter le maire pour toutes questions ou remarques ; le porteur de projet a lui-même publié plusieurs lettres d'information distribuées dans tous les foyers, un "porte à porte" réalisé, plusieurs rencontres en mairie, publiques ou avec le conseil municipal. Ainsi le projet qui nous est aujourd'hui présenté comporte 3 machines en forêt d'Abainville impactant à peine 0,5% de la surface boisée. Des mesures de compensation sont prévues : il appartiendra à l'équipe municipale actuelle d'être vigilante et exigeante sur ces mesures, notamment sur l'aspect sylvicole et environnemental. Notre forêt n'est pas très "riche", comme toutes les zones forestières elle souffre des épisodes de canicule et de sécheresse de ces trois dernières années et il est nécessaire d'investir pour y faire face, par l'introduction de nouvelles variétés par exemple. De plus, une fiscalité est liée à l'éolien dont une partie alimente encore les budgets communaux. Je fais confiance à ce projet ainsi qu'aux différents partenaires qui sont impliqués et je souhaite son aboutissement. Sur un plan personnel, je souhaite que dans le mix énergétique de la France la part du nucléaire soit*

réduite, voire à terme disparaisse : notre territoire est bien placé pour connaître-subir- les problématiques et la dangerosité d'un potentiel enfouissement des déchets nucléaires. L'éolien est une des réponses, notre territoire est déjà fortement impacté, je considère que cette présence peut encore être renforcée et je serais fier que notre commune puisse y participer. Espérant que cette contribution, sans doute un peu longue mais je la voulais argumentée, sera de quelque utilité. »

Conclusion

Les démarches de concertation mises en place avaient permis à une partie de la population du territoire d'implantation de s'informer et d'exprimer son avis notamment lors de l'organisation des permanences publiques qui ont rassemblé un grand nombre d'habitants résidents de la commune de Badonvilliers-Gérauvilliers mais aussi d'Abainville.

Avec cette concertation préalable réalisée entre le 6 octobre et le 15 novembre 2020, la société ERG Développement France a souhaité informer sur les dernières avancées du projet, mais aussi écouter et recueillir l'avis de ceux qui n'avaient pas eu la possibilité de s'exprimer pendant les phases précédentes de concertation mises en place.

Le dispositif ainsi engagé a permis d'élargir les publics de la concertation et ce faisant, il a favorisé la diversité des points de vue sur le projet. Ainsi, des oppositions au projet se sont exprimées pour la première fois et tout le long de la période participative et la mobilisation des personnes favorables au parc éolien a été constatée.

Les raisons qui ont motivé pour l'essentiel cette participation se fondent sur la différence voire divergence de perception qu'ont les participants de l'impact du projet sur la zone prévue pour l'implantation du parc. L'emplacement des éoliennes en forêt d'Abainville est considéré par les opposants comme une atteinte à un bien naturel et commun qu'aucun bénéfice économique (s'il y en avait) ne saurait compenser. Il estiment en outre que l'efficacité énergétique de l'éolien est à démontrer compte tenu du nombre de parcs implantés dans la zone et de leur faible productivité.

Pour les personnes favorables à l'implantation du parc, aucun impact n'est redouté sur la zone prévue car elle a été définie à la demande et en concertation avec la municipalité et le gestionnaire de la forêt (ONF), permettant ainsi de prendre en compte les risques et les enjeux. Les personnes qui souhaitent voir le projet aboutir, saluent aussi son bon développement et apprécient les bénéfices apportés pour la collectivité.

Parmi les personnes qui ont participé à la démarche, il est intéressant de noter que la mobilisation est venue des habitants de la commune d'Abainville. Ceux résidant sur la commune de Badonvilliers-Gérauvilliers n'ont pas participé à la concertation mise en place.

Aussi, il convient de souligner que les participants qui s'opposent au projet ne manifestent pas de défiance vis-à-vis du dispositif participatif et que les documents d'information (dossier de concertation du projet notamment) mis à la disposition du public n'ont fait l'objet d'aucune contestation.

Au regard de la fréquentation du site Internet et des différentes mobilisations abordées précédemment, il est possible d'affirmer que les moyens mis en place pour communiquer sur la démarche et la multiplication des supports d'expression ont permis l'information et la participation de toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer sur le projet. En effet :

- Les habitants du territoire d'implantation ont été informés par la presse, l'affichage public, un bulletin d'information distribué en boite aux lettres, la mobilisation des opposants et de la municipalité d'Abainville ;
- Les participants ont eu un accès permanent à une information sur le projet ;
- La période de participation, ouverte pendant 30 jours, a offert aux populations un temps suffisant pour formuler des opinions, commentaires, questions et propositions sur le projet.

Ainsi, si les populations locales n'ont pas souhaité ou ressenti le besoin de se saisir massivement des supports d'information et d'expression proposés par la concertation publique préalable pour exprimer leur avis, il est important de noter qu'ils ont disposé de tous les moyens pour le faire.

RECOMMANDATIONS

La mise en place de l'enquête publique dans le cadre de l'instruction de la demande d'Autorisation Environnementale, encadre la prise en compte de l'opinion des publics de manière réglementaire.

Si le processus de concertation mis en place par la société ERG est volontaire et en amont de l'enquête publique, il est permis toutefois de formuler des recommandations afin que l'expression du public soit prise en compte et que les décisions qui fondent le projet soient expliquées et argumentées.

Ainsi, Courant Porteur recommande, dans un premier temps, d'apporter une réponse aux questions précises formulées par les participants :

- La compensation apportée, surface coupée/ surface reboisée sera-t-elle suffisante pour produire l'équivalent de ces arbres qui ont déjà vécu 25 ans et plus, quand cette future plantation aura le même âge ?
- Quels sont les intérêts d'un tel projet pour la commune ?
- Si les retours positifs ne sont pas pour la commune, pour qui sont-ils ?
- J'aimerai savoir pourquoi cette électricité est vendue à l'étranger. Pourquoi les villages avoisinants de ces parcs n'en profitent pas ?
- Pourquoi installer des éoliennes dans un bois, alors qu'il a assez de place en plaine ?
- Pourquoi ne pas privilégier de rentabiliser les éoliennes existantes?
- En fonction de ce faible niveau de fonctionnement, est-il utile d'en implanter de nouvelles ?
- Pourquoi tant d'éoliennes en Meuse alors qu'à dix kilomètres de chez nous (les Vosges) il n'y a rien ?
- Cette énergie est-elle vraiment écologique et rentable pour les usagers ?
- Quelle surface en forêt va être coupée ?
- Le gibier va-t-il sortir de la forêt pour faire encore plus de dégâts dans les pâtures et autres ?

Par ailleurs, et de manière plus générale, Courant Porter préconise :

- D'expliquer ou rappeler les mesures qui seront prises pour la protection de la forêt avant, pendant et après l'implantation du parc tout comme le conditions de reboisement prévues.
- De porter à la connaissance des services instructeurs, des élus et de l'ensemble de la population concernée par le parc éolien, le bilan de la concertation et les réponses apportées par ERG aux questions formulées. La production et diffusion d'une lettre d'information en ce sens est recommandée ainsi que le dépôt permanent dans les maires des communes d'accueil et en consultation libre, du dossier de concertation du projet et du bilan de la concertation.
- De veiller à la poursuite du dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire, y compris après l'obtention des autorisations si celles-ci sont délivrées, en permettant aux populations d'entrer en contact facilement avec l'équipe en charge du projet et en organisant des rencontres ouvertes au public.
- De rester à l'écoute des habitants et d'envisager des mesures d'accompagnement qui tiennent compte des besoins du territoire et des souhaits de la population.

- De maintenir la diffusion d'une information claire et transparente sur les dernières étapes et/ou avancées du projet en maintenant actif le site Internet du projet.

Enfin, il semble que la mise en place d'un nouveau dispositif participatif à destination des populations locales ne soit pas nécessaire avant la phase d'instruction du projet voire de son entrée en enquête publique.

Toutefois, cette préconisation est sous réserve que l'enquête publique intervienne dans une période proche de la dernière démarche de concertation réalisée et que le projet présenté ne subisse de modifications importantes entre temps.

ANNEXES

Annexe 1 : Affiche, Communiqué et Article de presse

PARC ÉOLIEN DES JONQUILLES

ERG
EVOLVING ENERGIES

Concertation publique préalable du 06 octobre au 15 novembre 2020

VENEZ VOUS INFORMER ET DONNER VOTRE AVIS SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DES JONQUILLES

Organisée à l'initiative de la société ERG Développement, cette concertation préalable est une nouvelle occasion d'exprimer son avis et de faire part de son intérêt pour le projet éolien en développement sur les communes d'Abainville et de Badonvilliers-Gérauvilliers.

Tout le long de la période participative, un dossier de concertation sera disponible pour consultation en mairie et également téléchargeable sur le site Internet du projet : **http://parc-éolien-abg.fr**

VOS QUESTIONS, REMARQUES ET PROPOSITIONS POURRONT ÊTRE DÉPOSÉES À PARTIR DU 20 OCTOBRE 2020 :

- Sur les registres mis à disposition :
  - à la **Mairie d'Abainville** :
    le lundi de 15h à 18h
    le mercredi de 10h à 12h
  - à la **Mairie de Badonvilliers-Gérauvilliers** :
    le mardi de 09h à 13h
- Sur le **site Internet** du projet :
  http://parc-éolien-abg.fr
- **Par courrier** à l'adresse suivante :
  Courant Porteur BP 70131 - 75863 Paris 18 - PPDC

Vos avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation. Le bilan de cette concertation sera rendu public et la société ERG Développement présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.

DOW JONES

L'EST RÉPUBLICAIN

55A
Abainville Enquête; Parc éolien des Jonquilles : la population est consultée

196 mots
7 octobre 2020
L'Est Républicain
ESTREP
5
Français
Copyright 2020 L'Est Républicain All Rights Reserved

La société ERG Développement France invite la population à exprimer son avis, ses questions et remarques sur le projet de parc éolien des Jonquilles, en développement sur les communes d'Abainville et de Badonvilliers-Gérauvilliers.

Cette concertation préalable volontaire est mise en place du mardi 6 octobre au dimanche 15 novembre 2020. Un dossier de concertation retraçant les informations clés du projet est disponible pour consultation dans les mairies concernées par son implantation, tout au long de la période de concertation préalable.

Pour participer, il suffit de consulter les registres mis à disposition:

- À la Mairie d'Abainville: le lundi de 15h à 18h et le mercredi de 10h à 12h.
- À la Maire de Badonvilliers-Gérauvilliers: le mardi de 9h à 13h.

Il est possible de répondre par courrier à Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 – PPDC. Les avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de participatives. Le bilan de cette concertation sera rendu public et la société ERG Développement France présentera les dispositions prises pour tenir compte des contributions.

Document ESTREP0020201007ega70006v

Page 1 of 1 © 2020 Factiva, Inc. Tous droits réservés.

› Environnement

Podcast. La tempête de 1999 en 5 épisodes

Abainville | Énergie

Le parc éolien des Jonquilles prend forme

03 déc. 2020 à 18:30 • Temps de lecture : 1 min

| Vu 101 fois

Le projet éolien est en bonne voie.

Le projet éolien qui comprend l'implantation de sept éoliennes dont trois dans le bois d'Abainville et quatre sur le territoire de Gérauvilliers-Badonvilliers, prend forme : la concertation publique est terminée depuis le 15 novembre.

Les trois éoliennes devraient sortir de terre courant 2024 en forêt communale. Soucieux de préserver au maximum le milieu naturel, le conseil municipal, en concertation avec l'ONF, a été très vigilant et suivi les recommandations techniques, paysagères et environnementales.

Les éoliennes seront implantées sur les endroits les moins productifs dans le bois, en bordure de chemins forestiers, et de manière à limiter la prégnance visuelle. Mais aussi à l'écart des zones à enjeux forts et majeurs pour la cigogne noire et le milan royal, ainsi que des parcelles de jonquilles. La forêt d'Abainville compte 256 hectares. Il est prévu de déboiser 1,5 hectare pour le projet global et de replanter 3 ha : pour chaque hectare coupé, deux hectares seront reboisés. Des essences résistantes au changement climatique seront plantées.

Ces trois éoliennes rapporteront 30 000 € par an de fiscalité communale. Si la commune a des projets de développement durable, ERG accompagnera ceux-ci à hauteur de 2000 € par éolienne et par an, sur 20 ans.

Environnement | Autres | Abainville | Ligny-bassin | Edition Bar le Duc

Annexe 2 : Lettre d'information N°4

ERG
EVOLVING ENERGIES

Bulletin d'information N°4

Exprimez-vous sur le projet éolien !

Octobre 2020

Ne pas jeter sur la voie publique

Projet de parc éolien des Jonquilles

ZOOM SUR...

La concertation préalable sur le projet éolien :

La concertation est un temps réglementé destiné à assurer l'informat et la participation du public. Elle est organisée en amont de l'enqu publique, et avant le dépôt du projet, pour nous permettre de prendre compte l'ensemble de vos contributions et répondre à vos questions.

PREMIÈRE ETAPE - S'INFORMER

Vous pouvez dès maintenant vous informer sur le projet éolien grâc

Au dossier de concertation préalable

Disponible en Mairies, ce dossier retrace l'historique du projet, les enjeux qui nous ont conduit à choisir cette implantation, et présente des photomontages des bourgs à proximité du parc.

Au site internet www.parc-eolien-abg.fr

Vous pouvez consulter le dossier en version numérique depuis chez vous, et prendre connaissance des actualités du projet éolien et des bulletins d'information précédents.

DEUXIÈME ETAPE - S'EXPRIMER

Vos questions, remarques et propositions pourront être déposées à partir du 20 octobre 2020 :

- Sur les registres mis à disposition :
  - en **Mairie d'Abainville** :
  le lundi de 15h à 18h et **le mercredi** de 10h à 12h
  - en **Mairie de Badonvilliers-Gérauvilliers :**
  le mardi de 09h à 13h
- Sur le **site internet** du projet :
  http://parc-eolien-abg.fr
- **Par courrier** à l'adresse suivante :
  Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 – PPDC

Un projet co-construit depuis le début !

De nombreuses actions de concertation et de communication ont été mises en place dès le lancement du projet en 2016 pour informer des grandes étapes de la conception du projet, et l'améliorer en continu :

- Réunions de présentation et de travail avec les élus,
- Organisation de permanences publiques à destination des riverains
- Distribution de lettres d'information,
- Mise en place d'un porte-à-porte pour recueillir vos questions,
- Réunions de travail avec différents acteurs locaux (administratifs, politiques, économiques…).

Pour en savoir plus sur l'historique de la concertation, n'hésitez pas à consulter le dossier de concertation disponible en Mairie ou sur le site internet du projet.

Bulletin de recommandations

Concertation préalable

Parc éolien des Jonquilles

Nom.....

Prénom.....

Commune.....

Votre questions / recommandations sur le projet éolien :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci d'envoyer votre contribution à l'adresse suivante :

Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 – PPDC

Pour l'exercice de vos droits de retrait, de modification, d'accès, de suppression, et de droit à l'oubli, merci de contacter contact@courantporteur.fr. Ces droits peuvent s'exercer à tout moment. Vous avez un droit de recours auprès de la CNIL.

ERG

Solène D'INCA - Chef de projets
06 31 57 07 83
sdinca@erg.eu

ERG DÉVELOPPEMENT FRANCE – SAS au capital de 100 000 € – 528 453 673 R.C.S PARIS Siège social : 16 Boulevard Montmartre - 75009 Paris

Annexe 3 : Tract des opposants au projet et Avis de la municipalité d'Abainville

Commune d'ABAINVLLE

AVIS MUNICIPAL

13 novembre 2020

Suite à un tract distribué dans les boîtes aux lettres, nous vous apportons des explications sur le projet éolien.

L'ancien et le nouveau conseil municipal a voté favorable au projet, ce dernier compte 7 éoliennes dont 3 dans le bois d'Abainville et 4 sur le territoire de Gérauvilliers-Badonvilliers.

En concertation avec l'Onf, nous avons travaillés sur la localisation des éoliennes, elles seront positionnées près des chemins déjà existants, qui limitera la coupe d'arbre.

La commune d'Abainville possède 256 hectares de forêt, 1,5 hectares est concerné par le projet.

Dans le cadre des mesures de compensations : pour chaque hectare coupé, deux hectares seront reboisés. Des essences résistantes au changement climatique seront plantées.

Le conseil municipal a été vigilant aux recommandations techniques et paysagères et environnementales.

- Se reculer des rebords du plateau pour limiter la prégnance visuelle des éoliennes.
- S'éloigner des zones à enjeux forts et majeurs pour la cigogne noire et le milan royal, et des parcelles de **jonquilles** dans le bois.

Le maire et ses adjoints se tiennent à votre disposition pour de plus amples explications sur le projet.

Nous vous invitons à répondre favorablement au projet sur le site http//parc-eolien-abg.fr

Le Maire et ses conseillers

MAIRIE D'ABAINVILLE 55130
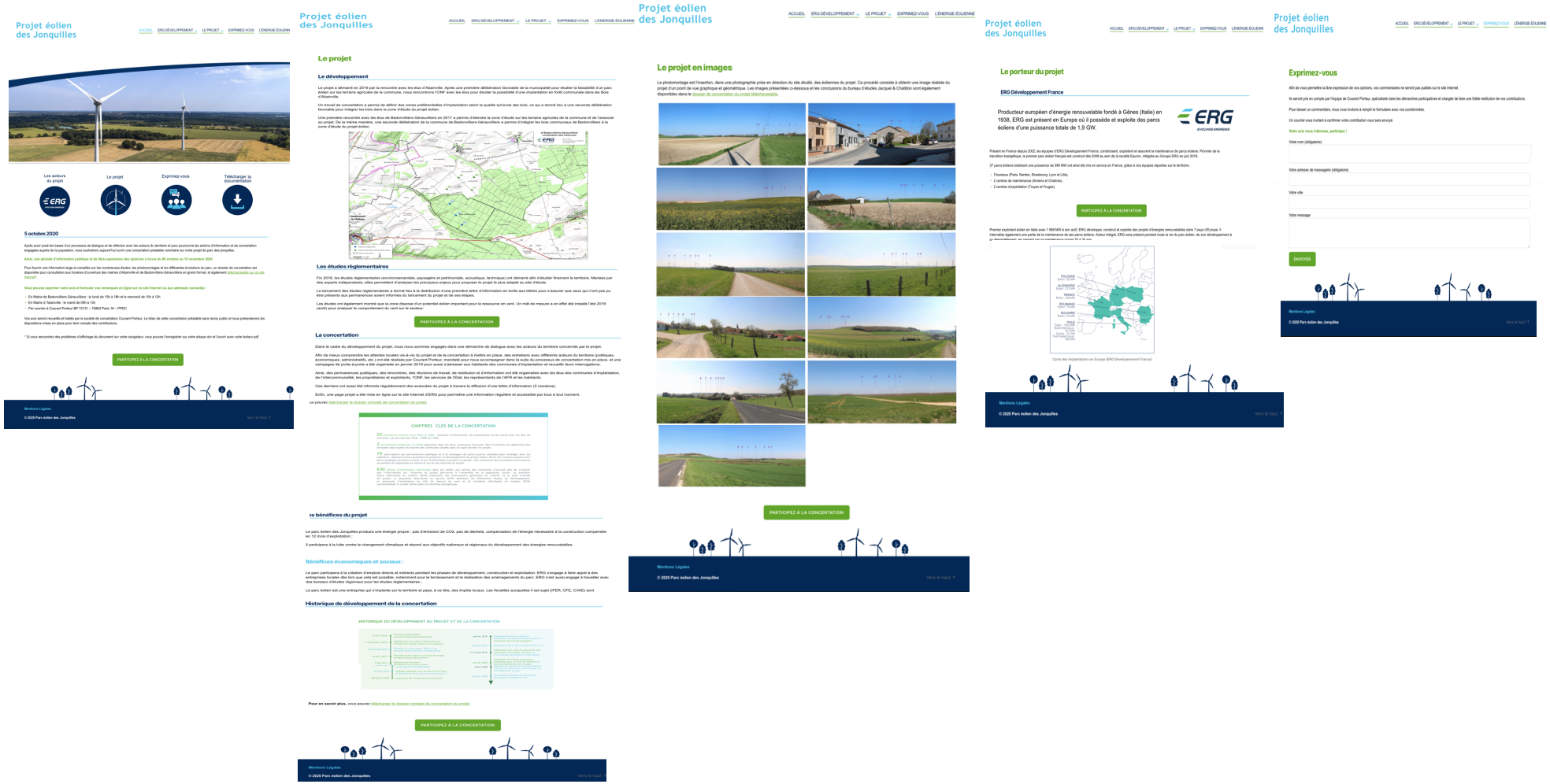
Annexe 4 : Site Internet